



Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec

ACRGQTQ

Rapport annuel 2020



Savoir • Présence • Action

Représentante attitrée du secteur génie civil et voirie de
l'industrie de la construction

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL, QUÉBEC

435, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J5

Tél.: 418 529-2949 ou 1 800 463-4672

Télec.: 418 529-5139

Télec. du service des affaires juridiques : 418 529-4831

Télec. du service des relations du travail : 418 529-4677

BUREAU DE MONTRÉAL

7905, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine, bureau 100, Montréal (Québec) H1K 4E4

Tél.: 514 354-1362 ou 1 800 463-4672

Télec.: 514 354-1301

acrgtq@acrgtq.qc.ca

www.acrgtq.qc.ca

ISBN 978-2-9817169-3-4

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du
Québec, 2021

ISSN 2562-4075

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2021

© ACRGTQ, Janvier 2021



L'ACRGTQ favorise le mieux-être, la guérison et le
rétablissement des enfants atteints du cancer et soutient
leurs familles en appuyant Leucan.

TABLE DES MATIÈRES

4	Mot du président du conseil
8	Mot de la directrice générale
12	Structure de l'ACRGQTQ
	Mission
	Objectifs spécifiques
13	Les services
14	Les administrateurs
16	Les permanents
18	Les comités
19	Le bilan financier
20	COVID-19
22	Relations du travail et affaires juridiques
26	Lois, règlements et contrats
28	Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction
30	Prévention santé et sécurité au travail
32	Science, technologie et innovation
36	Affaires municipales
38	Communications et affaires publiques
42	Événements spéciaux
48	Rapport des comités de l'ACRGQTQ en 2020

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

C'est lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO) qui s'est tenue dans le cadre de du 76^e congrès, que j'ai été élu à titre de président du conseil d'administration.

Impliqué depuis plusieurs années à l'ACRGTO, j'ai accepté fièrement la confiance que les membres m'ont témoignée, et je sais qu'ensemble, nous avons beaucoup de défis stimulants à relever.

Comme pour vous tous, cette première année de mandat fut aussi improbable qu'impensable avec les circonstances qui ont plongé la planète en pandémie et qui ont eu des impacts tant dans nos vies professionnelles que personnelles.

L'ACRGTO a pris acte de la décision du gouvernement de fermer les chantiers de construction au Québec le 24 mars et ce n'est que le 11 mai que les quelque 40 000 travailleurs et 2 500 employeurs du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction sont retournés œuvrer sur les chantiers. C'est toute la chaîne d'approvisionnement qui inclut évidemment les membres associés de l'Association qui a repris vie à ce moment.

Dès le début de la pandémie, l'ACRGTO a été en relation avec l'ensemble des décideurs afin de mettre de l'avant les intérêts de ses membres dans ce contexte particulier. Des actions concrètes ont été mises en place avec nos différents partenaires afin de minimiser les impacts sur les membres de l'association. Afin de garder ses membres informés de tous les développements concernant la pandémie, l'association a publié, jusqu'à quotidiennement, une lettre d'information COVID-19.

Lors de la reprise des travaux, les entrepreneurs ont mis rapidement en place des mesures pour assurer la sécurité de tous les travailleurs, et ce, en conformité avec le Guide COVID-19 – Chantier de construction préparé par la Commission des normes, de l'équité et de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ce guide a été développé en collaboration avec l'industrie, dont l'ACRGTO.

Dès le début de la pandémie, l'ACRGTO a été en relation avec l'ensemble des décideurs afin de mettre de l'avant les intérêts de ses membres dans ce contexte particulier.

LA VIE CONTINUE

Plusieurs autres dossiers ont été au menu en 2020, dont celui des retards de paiement et des différents modes d'octroi et de réalisations de contrat. Ces sujets ont été adressés avec les différents paliers de donneurs d'ouvrages et nous nous attendons à des changements concrets dans les prochains mois.

L'innovation constitue un facteur déterminant dans le succès des entreprises dans tous les secteurs, incluant le nôtre. Le virage numérique, l'utilisation de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux constituent un enjeu majeur pour les entreprises dans le domaine de la construction.

L'ACRGQTQ a redoublé d'efforts en 2020 afin de développer une culture d'innovation à promouvoir notamment sur ses réseaux sociaux et lors des *Rendez-vous Innovation*, webinaires courus par ses membres.

Malgré cette année particulière, la pénurie de main-d'œuvre est demeurée dans les préoccupations de l'ACRGQTQ et ses membres. Elle se fait sentir dans l'industrie qui en subit les conséquences. Les inquiétudes des entrepreneurs sont bien réelles, l'ACRGQTQ a milité pour des actions concrètes avec ses partenaires dont notamment la Commission de la construction du Québec. Le conseil d'administration de la CCQ (sur lequel siège l'association) a adopté des modifications réglementaires qui, espérons-le, entreront en vigueur avant la prochaine saison de construction. Il en va de la pérennité de notre main-d'œuvre.



PROJET DE LOI 66 - DES PROPOSITIONS CLÉS ET DÉTERMINANTES POUR L'INDUSTRIE

L'ACRGTO est en accord avec l'objectif du Projet de loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures dans un but de relance économique à la suite de la pandémie liée au virus de COVID-19. L'ACRGTO considère que cette relance économique doit se réaliser en respect des règles d'intégrité des contrats publics.

L'ACRGTO présentait en octobre son mémoire devant la Commission des finances publiques à l'Assemblée nationale. Nous y avons fait plusieurs propositions. Elles concernent essentiellement l'accès aux liquidités pour les entreprises du secteur de la construction, le règlement des différends en chantier, les modes d'octroi de contrats plus collaboratifs et les nouveaux pouvoirs de l'Autorité des marchés publics (AMP).

BUDGET D'INVESTISSEMENT DU MTQ

Comme nous l'avons constaté en 2020, notre industrie est très importante pour l'économie du Québec. L'industrie de la construction génère plus de 48 milliards de dollars d'investissements et met au travail tout près de 250 000 personnes, soit 1 emploi sur 20. Le secteur génie civil et voirie compte pour plus de 30 % du PIB de la construction dans l'économie québécoise et emploie 40 000 personnes.

En outre, l'ACRGTO a accueilli positivement les investissements annoncés par le gouvernement du Québec en mars dernier. Ce sont 5,1 G\$ qui iront directement à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier québécois et c'est 600 M\$ de plus que les sommes annoncées en 2019.

Lors de cette annonce, nous avons rappelé l'importance d'investir dans la réfection et la reconstruction des infrastructures existantes. Il en va effectivement de la sécurité des usagers de la route et de la durabilité du réseau.

Dans ce contexte, et malgré les investissements devancés par le projet de loi 66, nous craignons que ces montants investis sur les chaussées ne soient pas suffisants pour renverser la tendance à la baisse de l'état du réseau.

On se rappellera que l'état du réseau routier s'était amélioré significativement lors des années 2010 à 2013 où le gouvernement investissait plus de 3,5 G\$ par année. Cet état de fait démontre toute l'importance d'augmenter les investissements annuels sur le réseau routier québécois. L'ACRGTO le rappelle année après année.

LA RÉFORME DE LA LOI SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

C'est en octobre dernier que le projet de modernisation du régime législatif en matière de santé et sécurité du travail a été annoncé par le gouvernement. L'ACRGQTQ a pris acte du dépôt et travaillera à l'élaboration de commentaires et propositions qui seront destinés aux parlementaires.

CHANGEMENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je tiens à souligner le leadership que Marie-Claude Houle, présidente sortante, a démontré au cours de son mandat à la présidence du conseil de notre association. Première femme de l'histoire de l'association à occuper ce poste, l'ACRGQTQ a accompli, sous son mandat, de nombreuses réalisations stratégiques.

Également, comment ne pas souligner l'apport de ceux qui ont quitté le conseil lors de la dernière assemblée générale des membres en 2020, Roger Arsenault, GROUPE AECON QUÉBEC LTÉE, M^e Nicolas Gosselin, BCF avocats d'affaires et Jean-Guy Mallette, LES INDUSTRIES FIL MÉTALLIQUE MAJOR LTÉE. Merci de votre implication.

Enfin, je remercie mes collègues du conseil d'administration qui m'ont épaulé dans mes fonctions. Je tiens à féliciter les nouveaux venus, Isabel Fernandez-Maillard, GROUPE AECON QUÉBEC LTÉE, M^e Marie-Douce Huard, CAIN LAMARRE et M^e Guy Gilain, MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

Notre mandat et nos défis demeurent les mêmes, à savoir, mettre de l'avant les intérêts de nos membres auprès des autorités concernées tout en veillant à offrir des services de qualité supérieure à ceux-ci.

L'ACRGQTQ est la représentante attitrée du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction et depuis maintenant 77 ans, elle continue de démontrer son leadership dans l'industrie de la construction.

En conclusion, je veux mentionner la contribution de l'équipe de l'ACRGQTQ qui a su s'adapter à une nouvelle réalité et continuer à offrir des services de qualité tout au long de l'année 2020.

Sébastien Marcoux

président du conseil d'administration 2020 de l'ACRGQTQ

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Depuis le début du confinement en raison de la pandémie au Québec, l'ACRGQTQ a été proactive auprès de ses membres afin de les informer et défendre leurs intérêts dans ce contexte particulier. De nombreuses communications ont eu lieu afin de s'assurer que les opérations des entrepreneurs se déroulent de façon la plus efficiente possible. Dès le 13 mars l'ACRGQTQ était au-devant de la situation pour ses membres. En effet, une infolettre quotidienne a été mise en place (ACRGQTQ – COVID-19), une page Internet, des guides en matière de santé, de sécurité et de gestion sont autant d'outils de communication qui ont été créés afin d'informer les entrepreneurs pendant la crise qui n'est malheureusement pas terminée.

Les mesures d'aide étaient présentes pour les entreprises et l'Association s'est efforcée d'en informer ses membres de façon prompte et efficace.

Les relations gouvernementales sont cruciales en temps de pandémie. Ainsi, l'ACRGQTQ est et a été en communication constante avec les donneurs d'ouvrage, dont le ministère des Transports du Québec (MTQ) et Hydro Québec, visant à mettre en place des mesures spéciales afin de faciliter le traitement des imprévus et la gestion des impacts sur les chantiers.

À la suite des démarches de l'Association, plusieurs ajustements ont été faits notamment en matière de compensation pour maximiser la protection des travailleurs sur les chantiers contre les risques reliés à la Covid-19. Certains donneurs d'ouvrage ont montré de l'ouverture en acceptant des recommandations de l'ACRGQTQ.

De plus, afin d'atténuer les effets de la pandémie de Covid-19, le gouvernement du Québec a créé,



au début du mois de mars, un comité de vigilance économique composé des ministres de différents secteurs clés, dont les Finances, l'Économie, les Transports et le Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ce comité avait pour mandat d'évaluer et suivre l'évolution de la situation économique québécoise et de déterminer les meilleures actions à poser pour soutenir celle-ci. L'ACRGQTQ, dès la création de ce comité, s'est positionnée à titre d'interlocuteur privilégié et a saisi l'occasion de communiquer les préoccupations et enjeux de ses membres découlant des impacts de la pandémie, notamment à la suite de la fermeture des chantiers de construction. Différentes mesures d'atténuation des impacts de la pandémie ont été proposées, de même que des propositions en vue de la relance économique du Québec.

La situation est complexe et force est de constater qu'il n'est pas simple de mettre en place de nouvelles mesures dans ce contexte. Mais c'est bien connu, les entrepreneurs relèvent des défis tous les jours sur les chantiers, et ce comme ils le font depuis des décennies en bâtissant le Québec de façon remarquable. Il y a lieu de constater toutes les prouesses que les membres de l'Association ont dû accomplir afin de rendre le retour au travail productif et sécuritaire pour tous les travailleurs.

L'ACRGQTQ a dû également fermer ses bureaux et veiller à ce que tous les permanents puissent donner les services aux membres en s'assurant qu'ils soient informés des mesures et des actions à prendre avec la situation qui prévalait. Je tiens à remercier et féliciter l'ensemble de la permanence de s'être mobilisé devant cette situation bouleversante afin de maintenir l'ensemble des services à ses membres.

L'ACRGQTQ AU PREMIER PLAN DU GUIDE COMITÉ CNESST

À la demande du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail a mis sur pied un comité tactique CNESST – Chantiers COVID-19 avec la participation des associations patronales, dont l'ACRGQTQ, et syndicales du milieu de la construction pour créer le Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur de la construction – COVID-19.

Avec ses réunions hebdomadaires précédant le retour au travail de mai, celles-ci ont permis à l'industrie de mettre en place les meilleures pratiques à adopter sur les chantiers sur le plan de l'hygiène.

De plus, l'ACRGQTQ a participé à de nombreuses réunions hebdomadaires avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en compagnie de la partie syndicale et patronale afin de traiter quotidiennement du respect des mesures sanitaires.

L'ACRGQTQ RENCONTRE LE PREMIER MINISTRE

Les représentants de l'ACRGQTQ ont rencontré à l'automne le premier ministre du Québec, François Legault, la présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel, le ministre des Transports, François Bonnardel et le ministre du Travail, Jean Boulet afin d'échanger sur les enjeux importants de l'Association. Plusieurs dossiers ont été présentés et les discussions ont été franches et cordiales. On pense notamment aux retards dans les délais de paiement, à l'absence de mécanismes de règlement des différends en cours d'exécution des travaux, aux clauses abusives et au transferts de risques, au non-assujettissement d'Hydro-Québec à la LCOP¹, à la résistance à favoriser des modes contractuels alternatifs qui encouragent la collaboration et l'innovation, et à la pénurie de main-d'œuvre.

Ainsi, l'ACRGQTQ poursuit quotidiennement son travail de mettre à l'avant-plan les intérêts de ses membres devant l'ensemble des instances qui encadrent le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction.

1 Loi sur les contrats des organismes publiques

LES RENDEZ-VOUS INNOVATION

C'est avec fierté que l'ACRGQTQ a mis en place dès le printemps ses Rendez-vous Innovation destinés à ses membres. L'objectif est directement en lien avec la mission de l'Association, faire de nos membres des bâtisseurs éclairés et compétents. Les façons de faire changent et les entrepreneurs doivent modifier leurs méthodes de travail afin de s'assurer d'être productifs et compétitifs. Les webinaires permettent d'y voir plus clair dans ce contexte où l'innovation devient de plus en plus un avantage concurrentiel.

DÉBUT DES NÉGOCIATIONS 2021-2025

En octobre, l'ACRGQTQ a fait parvenir un avis de négociation aux associations syndicales pour prévoir la première rencontre afin d'élaborer le protocole de négociation. Cette prochaine ronde de négociations est entreprise avec optimisme et nous souhaitons parvenir à une entente de principe avant le 30 avril 2021.

L'ACRGQTQ SOUTIENT LEUCAN MALGRÉ LA PANDÉMIE

*Finale-
ment,
c'est 50 000 \$
que l'ACRGQTQ a
remis à Leucan
en 2020.*

C'est avec une grande déception que l'ACRGQTQ a annulé la soirée-bénéfice Construire l'espoir 2020 qui devait se tenir à l'hôtel Le Palace Royal le 23 octobre dernier. Les membres de l'ACRGQTQ ont néanmoins démontré toute leur générosité en amassant 17 500 \$ devant cette annulation. Des sommes ont été également amassées lors des Rendez-vous Innovation et la permanence a mis la main à la pâte pour les enfants malades en relevant le Défi des Tout-Puissants de Leucan. Finalement, c'est 50 000 \$ que l'ACRGQTQ a remis à Leucan en 2020.

DES ENTREPRISES ET DES GENS À L'HONNEUR

Lors du congrès dernier, l'ACRGQTQ a rendu hommage à plusieurs entreprises et personnes qui font une différence dans notre industrie dans les domaines de la santé et sécurité, du développement durable et de la mixité en chantier, sans oublier le prix Fernand-Houle qui honore une réalisation ou une carrière impressionnante dans le domaine du génie civil et voirie, et en reconnaissance pour sa contribution à son industrie. Cette année, ce prix a été remis à titre posthume à M. Claude Létourneau pour son importante implication notamment au sein de l'ACRGQTQ.

J'ai aussi remis, en compagnie de Mme Sylvie L'Heureux, directrice générale de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction) le prix Défi-prévention santé et sécurité du travail à Construction Valard. Nous soulignons ainsi les efforts des entrepreneurs en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles sur les chantiers de construction de génie civil et voirie.

En compagnie d'Anik Girard, directrice générale de Constructo, j'ai remis le prix Génie-voirie en développement durable à Eurovia Québec et en compagnie de Marie-Claude Houle, présidente sortante du conseil d'administration de l'ACRGQTQ, le prix Reconnaissance-mixité à KPH Turcot.

Enfin, il va de soi que l'ACRGQTQ contribue quotidiennement à améliorer et optimiser les façons de faire dans son secteur d'activité comme le témoigne l'ensemble de nos activités.

Je tiens à souligner à nouveau le travail accompli par mon équipe dans ce contexte hors du commun. L'ACRGQTQ a toujours été présente pour ses membres et elle a accompli ses objectifs avec professionnalisme et dynamisme.

M^e Gisèle Bourque

directrice générale de l'ACRGQTQ

LA STRUCTURE DE L'ACRGTO

MISSION

Partenaire de la modernisation du Québec depuis 1944, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO) représente les entrepreneurs et fournisseurs de biens et services qui œuvrent dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de grands travaux au Québec. Elle est la représentante attitrée du génie civil et de la voirie de l'industrie de la construction. En outre, depuis 1995, l'ACRGTO s'est vu confier par le législateur le mandat de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction au Québec.

Dans un contexte de développement durable, le rôle de l'ACRGTO est de représenter et de promouvoir les intérêts de l'industrie de la construction en génie civil et voirie en général, et ceux de ses membres en particulier.

En parallèle, organisme de services, l'ACRGTO s'est aussi donné comme mission de veiller à ce que ses membres demeurent, auprès des donneurs d'ouvrage, des bâtisseurs éclairés, compétents et fiables.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Protéger les intérêts collectifs de ses membres afin de leur offrir les conditions nécessaires à la bonne marche de leurs affaires et à l'exécution de travaux de haute qualité. À cet effet, l'ACRGTO prend position sur les enjeux soulevés dans des domaines aussi divers que les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, la formation et le développement durable.

L'ACRGTO veille aussi à être régulièrement consultée par les instances gouvernementales pour l'établissement des lois et règlements régissant le secteur de l'industrie qu'elle représente.

- Fournir aux entrepreneurs des avis ou des informations techniques, juridiques et autres leur permettant d'atteindre ou de maintenir les standards de qualité les plus élevés.
- Assurer, au chapitre des relations du travail, la défense des intérêts collectifs des employeurs face aux revendications syndicales et mettre en œuvre les moyens visant la paix sur les chantiers de construction et l'harmonie dans les relations avec les travailleurs.

LES SERVICES

L'ACRGTO compte 34 employés à son service. Elle opère au moyen des cinq principaux secteurs qu'elle chapeaute, bouclant ainsi l'ensemble des services offerts par l'ACRGTO. Ces secteurs, au service de ses membres et de son industrie, sont : affaires gouvernementales et publiques; relations du travail; affaires juridiques; formation; prévention, santé et sécurité au travail; lois, règlements et contrats; science, technologie et innovation.



LES ADMINISTRATEURS 2020

COMITÉ EXÉCUTIF



Président
Sébastien Marcoux
CONSTRUCTION KIEWIT CIE



Présidente sortante
Marie-Claude Houle
EBC INC.



1^{er} vice-président
Steeve Gonthier
LEQEL



2^e vice-président et trésorier
Marc Joncas
EUROVIA QUÉBEC CSP INC.



Brice Charlier
CONSTRUCTION DEMATHIEU
& BARD (CDB) INC.



Jean-François Dufour
BÉTON PROVINCIAL LTÉE



Louis St-Arnaud
CONSTRUCTION ARNO INC.



Jean-François Turgeon
CRT CONSTRUCTION INC.



François Vallières
ARMATURES BOIS-FRANCS
INC.



*Président des membres
associés*
Jean-Yves Grand
TOROMONT CAT (QUÉBEC)



M^{re} Gisèle Bourque,
directrice générale
ACRGTQ

ADMINISTRATEURS



Annie Allen
ALLEN ENTREPRENEUR
GÉNÉRAL INC.



M^e Pascale Baillargeon
P. BAILLARGEON LTÉE



Isabel Fernandez-Maillard
GROUPE AECON QUÉBEC
LTÉE



Michaël Flaviano
SINTRA INC. DIVISION EST



Jonathan Gilbert
GROUPE GILBERT



Daniel Lessard
POMERLEAU INC.



Dominic Martel
DEMIX CONSTRUCTION, UNE
DIVISION DU GROUPE CRH
CANADA



Olivier Poiget
DRAGADOS CANADA INC.



David Whissell
UNIROC CONSTRUCTION
INC.

MEMBRES ASSOCIÉS



*Président des membres
associés*
Jean-Yves Grand
TOROMONT CAT (QUÉBEC)



M^e François Charest
LES ENCANS RITCHIE BROS.
CANADA LTÉE



M^e Marie-Douce Huard
CAIN LAMARRE



M^e Guy Gilain
MILLER THOMSON, SENCRL



Robert Meunier
MAESTRO TECHNOLOGIES
INC.

LES PERMANENTS

DIRECTION GÉNÉRALE



M^e Gisèle Bourque
directrice générale



Marie-Josée Banville
coordonnatrice aux
événements spéciaux



Leatitia Bilous
secrétaire-réceptionniste



Christian Croteau
conseiller en affaires
publiques



Isabelle Danis, ing.
coordonnateur secteur
municipal



Danielle Gignac
adjointe de direction



Caroline Gilbert
coordonnatrice aux
communications



Jean-Marc Jacob
conseiller en formation



Camille Roy
agent de recrutement



Me Mathieu Tremblay
avocat



Me Émilie Truchon
avocate



Claire Vézina
technicienne comptable

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION



Pierre Tremblay, ing.
directeur



Charles Abesque, ing.

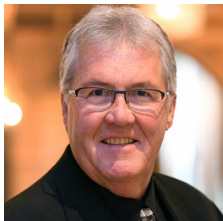


Samuel Lépine
Thériault, ing.



Gabrielle Boudreault
adjointe

PRÉVENTION SANTÉ-SÉCURITÉ



Luc Boily
directeur



François Doran-Plante
CRHA, conseiller



René Turmel
CRHA, conseiller



Line Parent
adjointe

RELATIONS DU TRAVAIL ET AFFAIRES JURIDIQUES



M^e Christian Tétreault
directeur



M^e Jean-François
Bélisle
avocat



M^e Audrey Charest
avocate



M^e Yoann Coulombe
avocat



M^e Caroline Drolet
avocate



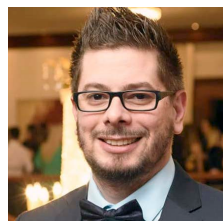
Thomas Ducharme-
Dupuis
CRIA, conseiller



Guillaume Duval
CRIA, conseiller



M^e Marie-Kim Harvey
avocate



Danny Carozza
Lefebvre
conseiller



M^e Véronique Nadeau
avocate



M^e Myriam Ouellet
avocate



Stéphanie Bouchard
Desbiens
adjointe juridique



Alexandra Boulianne
adjointe juridique



Johanne Comeau
adjointe juridique



Stéphanie St-Hilaire
adjointe juridique

LES COMITÉS

Les comités sont déterminants pour le succès réciproque de l'ACRGTO et de ses membres. En effet, en étant la mandataire de l'industrie, l'ACRGTO représente la courroie de transmission de l'information relative à l'industrie qui contribue à cette relation de confiance entre les donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs qu'elle a d'ailleurs su construire depuis sa création. Ainsi, les comités de l'ACRGTO défendent avec ardeur les intérêts de leurs membres. Pour ce faire, ils ont des mandats précis couvrant divers champs d'action. Ils sont composés de membres et de permanents de l'Association. Ces comités peuvent se diviser en sous-comités *ad hoc* selon les dossiers à traiter. Ces comités sont :

DIRECTION GÉNÉRALE

- Comité des événements spéciaux;
- Comité sur les modes alternatifs de règlement de différends;
- Table Hydro-Québec | ACRGTO;
- Comité ad hoc pénurie de main-d'œuvre;
- Comité ad hoc relations gouvernementales.

AFFAIRES MUNICIPALES

- Comité travaux municipaux, terrassement, drainage, fondations et granulats.

RELATIONS DU TRAVAIL

- Comité relations du travail;
- Comité de négociation;
- Sous-comité de négociation.

PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Comité consultatif en prévention, santé et sécurité au travail.

REMERCIEMENTS

Encore une fois cette année, l'ACRGTO doit souligner tout le travail effectué par les représentants des entrepreneurs qui siègent aux nombreux comités de travail. Le professionnalisme de toutes ces personnes et des permanents est remarquable et d'une grande utilité dans la défense des intérêts des membres.

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

- Comité environnement;
- Comité terrassement, drainage, fondations et granulats;
- Comité mines à ciel ouvert et carrières;
- Comité — chaussées en béton, ouvrages d'art et matériaux de béton;
- Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG);
- Comité cahier des charges;
- Comité camionnage;
- Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage (RPECE);
- Comité entrepreneur en transport d'énergie (CETE)
- Comité plantage de poteaux et distribution (Table bipartite HQ/ACRGTO);
- Comité postes et lignes (Table bipartite HQ/ACRGTO);
- Comité innovation.

Le rapport des activités de ces comités apparaît dans les dernières pages de ce document.

LE BILAN FINANCIER

L'ACRGTO a mandaté la firme Deloitte SENCRL afin de vérifier son bilan financier ainsi que les états des résultats du fond de prévoyance et du solde du placement en actifs immobilisés de l'exercice qui s'est terminé le 30 novembre 2020. Le bilan financier sera disponible à tout membre en faisant la demande à partir de son dépôt officiel lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

SUBVENTION DE LA CNESST

La Loi sur la santé et la sécurité du travail permet à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'accorder annuellement une subvention aux associations patronales et syndicales. Cette subvention est liée à la tenue d'activités de formation et d'information.



COVID-19

Le vendredi 13 mars dernier, l'ACRGTO publiait sa première communication à ses membres au sujet de la pandémie. Depuis ce temps, l'ACRGTO travaille avec acharnement pour représenter l'intérêt de ses membres afin de les aider à passer au travers de cette crise.



INFORMER

L'ACRGTO s'est engagée à tenir ses membres au courant de tous les développements récents en lien avec la crise sanitaire et à conseiller ceux-ci adéquatement. Ainsi, depuis ce temps, voici les principales démarches de l'ACRGTO afin de tenir informés ses membres des développements en lien avec la pandémie :

- Publication quotidienne du bulletin ACRGTQ/ COVID-19. Quatre-vingt-deux publications ont été envoyées aux membres entre le 16 mars et le 30 novembre;
- Création de l'onglet COVID-19 sur le site Internet de l'ACRGTO pour regrouper toute l'information que les entrepreneurs doivent savoir au sujet de la COVID-19;
- Publication d'un Guide de prévention COVID-19 mis à jour régulièrement;
- Publication d'un Plan stratégique en vue de la reprise des travaux mis à jour régulièrement.

REPRÉSENTER

Tout au cours de l'année, l'ACRGQTQ a été très proactive auprès des instances gouvernementales et des principaux donneurs d'ouvrage, en conservant des canaux de communications réguliers et en participant à différents groupes de travail. Voici certaines actions effectuées en vue de représenter l'industrie :

- Communication constante avec les donneurs d'ouvrage, dont le ministère des Transports (MTQ), visant à mettre en place des mesures spéciales afin de faciliter le traitement des imprévus et la gestion des impacts sur les chantiers;
- Participation à la Table du camionnage du MTQ visant à informer l'industrie;
- Participation au Comité tactique CNESST — Chantiers COVID-19;
- Participation à plusieurs appels avec différents ministres en vue de la reprise des travaux;
- Participation à plusieurs rencontres du conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ);
- Participation à plusieurs rencontres du conseil d'administration de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ).

AGIR

En plus des groupes de travail et de la collaboration reçue par les donneurs d'ouvrage en lien avec la présente situation, l'ACRGQTQ a été également proactive afin de défendre les intérêts de ses membres. Voici les démarches effectuées en ce sens :

- Création d'une cellule de crise au sein du Conseil d'administration de l'ACRGQTQ le 18 mars dernier pour adresser les problématiques reliées à la pandémie;
- Lettre envoyée à la vigie économique du gouvernement du Québec le 1^{er} avril afin de proposer des mesures pour venir en aide aux entrepreneurs après la suspension des chantiers de construction;
- Lettre envoyée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 avril pour dénoncer les clauses abusives dont certaines villes se sont dotées;
- Lettre envoyée au gouvernement du Québec le 7 avril afin de proposer des mesures visant à faciliter la reprise des travaux du secteur génie civil et voirie;
- Lettre envoyée au ministre des Finances fédéral le 9 avril afin de soulever des problématiques en lien avec le programme de subvention salariale et de demander des modifications. Le Conseil du patronat du Québec a été sollicité pour soutenir l'ACRGQTQ dans cette démarche;
- Lettre envoyée au gouvernement du Québec le 20 avril, visant à proposer des modes de compensation simples, uniformes et équitables pour tous les entrepreneurs qui subissent un impact de la pandémie.

En plus de ces actions, les professionnels de l'ACRGQTQ en télétravail ont été disponibles depuis le début de la crise pour répondre aux questions des membres et pour les conseiller.

L'ACRGQTQ est engagée à maintenir ses démarches durant la crise qui évolue et à représenter les intérêts de ses membres comme elle l'a toujours fait.

RELATIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Les conseillers en relations du travail servent quelque 2 500 employeurs qui œuvrent dans le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction et qui embauchent plus de 40 000 travailleurs selon les plus récentes données de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

D'ailleurs, le volume de travail du secteur génie civil et voirie a atteint 31,5 millions d'heures en 2020, soit une diminution de 9 % par rapport à l'année 2019. Selon les prévisions de la CCQ, le niveau d'activité pour 2021 devrait être stable à 31,5 millions d'heures. Le nombre moyen de salariés embauchés par employeur du secteur s'établit à neuf alors que la moyenne générale de l'industrie se situe à moins de cinq.

De plus, le secteur génie civil et voirie est concerné par la réalisation d'ouvrages d'envergure. La majorité des grands projets de construction relève du secteur génie civil et voirie.

Ces facteurs expliquent en partie le nombre considérable de demandes d'information et de services adressés à l'ACRGQTQ en matière de relations du travail et de formation professionnelle.

MANDAT ET RÔLE

Le mandat de l'ACRGQTQ en matière de relations du travail, outre la négociation, l'application et le suivi de la convention collective, comprend l'interprétation des lois et règlements régissant les rapports employeurs-salariés de l'industrie et la formation professionnelle de base de la main-d'œuvre ainsi que le perfectionnement et le recyclage des salariés.

Le service des relations du travail voit à l'assistance nécessaire aux employeurs, soit par communication téléphonique, par rencontre individuelle ou en groupe. Les conseillers participent notamment à :

- des réunions de chantiers pour la détermination des assignations de tâches;
- des comités de résolution des conflits de compétence;
- des réunions concernant la résolution de litiges relatifs à l'application de la convention collective avec la CCQ et les syndicats;
- l'élaboration de séances d'information dispensées à la demande des employeurs ou des donneurs d'ouvrage concernant le contenu de la convention collective, de la Loi R 20 et de ses règlements.



Également, les conseillers représentent activement les employeurs du secteur en siégeant à divers comités externes dont :

- le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC) et ses sous-comités professionnels (SCP) et régionaux (SCR);
- le Comité de placement des fonds de retraite, d'assurances et autres fonds sous gestion de la CCQ;
- le Comité des avantages sociaux (CAS) et son sous-comité de promotion et de gestion de la santé;
- le Forum sur le service à la clientèle et les communications (CCQ);
- le Centre de formation professionnelle des métiers de l'acier (CFMA);
- le Centre de formation professionnelle des monteuses de lignes (CFML);
- le Centre de formation Le Chantier ;
- l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);
- l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction (EMOIC);
- le Comité de coordination patronal intersectoriel;
- et d'autres comités relevant de la CCQ.

L'ACRGTOQ intervient aussi dans des dossiers d'intérêt collectif en faisant de nombreuses représentations auprès des donneurs d'ouvrage, d'autres associations patronales, des partenaires syndicaux et de la CCQ.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ACRGTOQ a accueilli favorablement la décision portant sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction rendue le 9 août 2019 par le juge Raymond Gagnon. On se rappellera que le Tribunal avait été saisi d'une demande de l'Association de la construction du Québec (ACQ) ayant pour objet de mettre en question la constitutionnalité des règles relatives à l'embauche, à la préférence d'emploi et à la priorité d'emploi, connues comme « la mobilité » des salariés dans l'industrie de la construction. Le Tribunal considère que le choix d'établir son domicile dans une région administrative ne devrait pas normalement avoir d'impact à son accès au travail.

Ce jugement a été contesté par les associations représentatives qui ont formulé une demande de révision judiciaire devant la Cour supérieure. L'audition de cette affaire doit avoir lieu en mars 2022.

Pour le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction, les clauses concernant la mobilité provinciale ont toujours revêtu une importance majeure dans la réalisation des différents chantiers d'importance dans la province. Afin d'avoir la possibilité de faire des soumissions et d'effectuer des travaux dans plusieurs régions du Québec, un employeur doit pouvoir compter sur un noyau de main-d'œuvre qu'il connaît, habitué au fonctionnement de son entreprise et apte à représenter cette dernière sur le chantier. De ce fait, depuis 1999, l'article 15.12 de la convention collective octroie une mobilité dite provinciale à la majorité des métiers et occupations qui œuvrent dans ce secteur. L'ACRGTOQ demeurera à l'affût de ce dossier et entend agir de manière responsable, par exemple, à l'approche de la prochaine ronde de négociation, car il constitue un enjeu majeur pour ses membres.

Pour le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction, les clauses concernant la mobilité provinciale ont toujours revêtu une importance majeure dans la réalisation des différents chantiers d'importance dans la province.

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Depuis 2018, l'industrie de la construction doit composer avec le phénomène de pénurie de main-d'œuvre. La rareté de la main-d'œuvre est multifactorielle et nécessite des démarches sur plusieurs fronts, entre autres, sur les aspects suivants :

- bonifier la promotion de l'industrie auprès de la clientèle cible;
- sensibiliser les conseillers en orientation;
- améliorer la rétention de main-d'œuvre;
- favoriser la concertation des donneurs d'ouvrage pour un meilleur étalement des travaux;
- accroître l'offre de formation pour certains métiers;
- développer la diversité de la main-d'œuvre, etc.

L'exercice ne serait pas complet si l'on ne s'attardait pas à revoir les règles d'accessibilité à l'emploi et au cadre normatif rigide qui régit l'industrie de la construction. À cet égard, tout au long de l'année 2020, plusieurs rencontres avec les intervenants et partenaires de l'industrie ont été réalisées.

Le fruit de ces consultations a amené le conseil d'administration de la CCQ à adopter, par voie de résolution, huit mesures visant à atténuer les effets de la pénurie. Ces propositions de modifications réglementaires sont maintenant dans la machine gouvernementale et devraient être bientôt publiées dans la gazette officielle. Nous prévoyons leur entrée en vigueur à partir de 2021.

NÉGOCIATION 2021-2025

L'année 2020 est aussi marquée par le début du processus de négociation en vue du renouvellement de la convention collective pour la période 2021-2025. En effet, c'est au début octobre que l'ACRGQTQ a transmis un avis de négociation aux associations représentatives. À la fin de novembre, une première rencontre avec les partenaires syndicaux a eu lieu pour l'élaboration du protocole de négociation.

En prévision de la ronde de négociations, le service des relations du travail a multiplié les rencontres avec les entrepreneurs du secteur pour élaborer le cahier des demandes patronales.

L'ACRGQTQ amorce cette 9^e ronde de négociations avec optimisme et souhaite parvenir à une entente de principe avant l'expiration de la convention collective le 30 avril 2021 afin d'éviter le conflit de travail.

L'ACRGQTQ ACTIVE DANS PLUSIEURS DOSSIERS

Le service des relations du travail a, entre autres, été impliqué dans les dossiers suivants :

- la réforme du régime d'assurance pour l'introduction de mesures de rationalisation des déboursés pour contrer ou atténuer l'effet inflationniste du régime;
- le programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction;
- la ligne téléphonique Relais-construction contre le harcèlement psychologique, les inconduites ou l'intimidation à caractère sexuel;
- l'intégration de la construction ferroviaire à l'industrie de la construction et formation d'un comité patronal de travail de l'industrie ferroviaire;
- la pénurie de main-d'œuvre;
- la réforme du cadre normatif pour favoriser l'allégement réglementaire et accroître la souplesse administrative.

VOLET AFFAIRES JURIDIQUES

C'est en fonction du mandat attribué par la Loi d'agir à titre d'agent patronal aux fins de la négociation, de la conclusion et de l'application de la convention collective du secteur génie civil et voirie que le contentieux de l'ACRGQTQ offre aux entreprises de ce secteur d'être représentées devant les tribunaux.

L'année 2020 a de nouveau permis à l'ACRGQTQ de défendre avec conviction les intérêts des employeurs dans de nombreux dossiers et ainsi intervenir devant des tribunaux de toutes sortes.

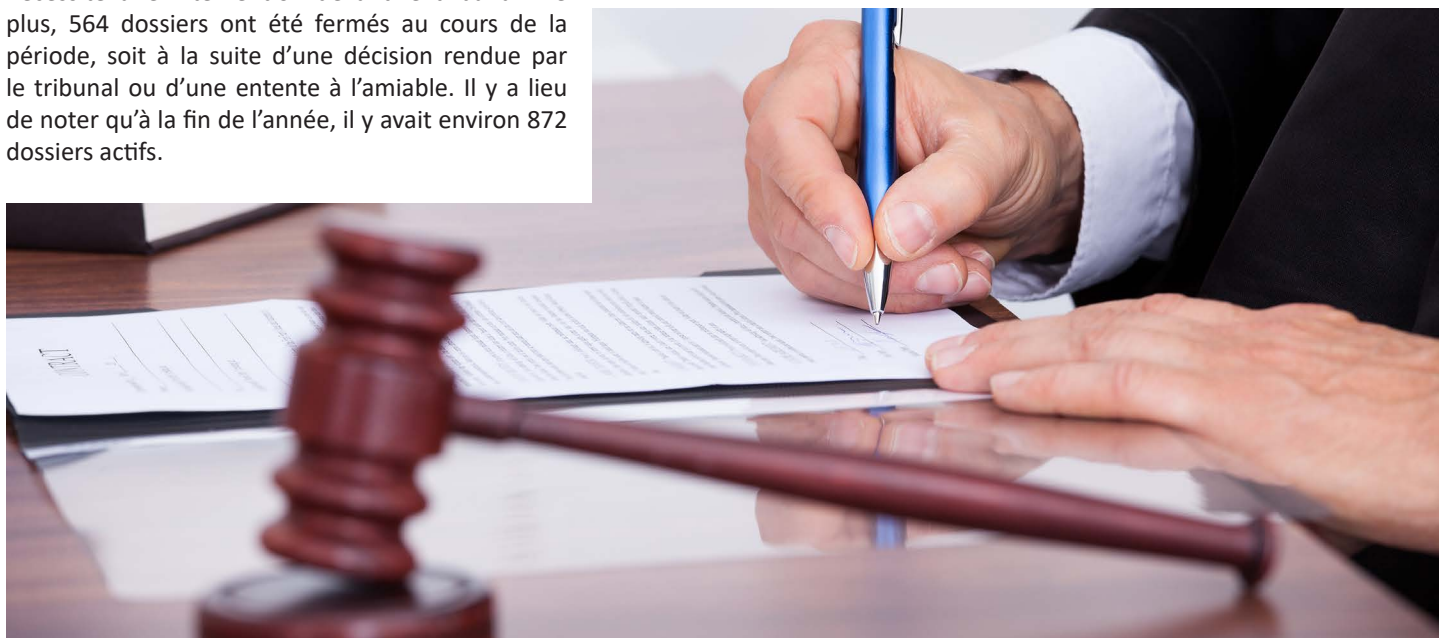
Le contentieux de l'ACRGQTQ a ouvert 574 nouveaux dossiers au cours de l'année, dont plusieurs ont nécessité une intervention devant le tribunal. De plus, 564 dossiers ont été fermés au cours de la période, soit à la suite d'une décision rendue par le tribunal ou d'une entente à l'amiable. Il y a lieu de noter qu'à la fin de l'année, il y avait environ 872 dossiers actifs.

L'ACRGQTQ offre aux entreprises du secteur génie civil et voirie d'être représentées devant les tribunaux.

Parmi les dossiers pris en charge par le contentieux, notons celui de la légalité des clauses de mobilité de la main-d'œuvre et celui de la validité de la Loi assurant la reprise des travaux dans l'industrie de la construction ainsi que le règlement des différends pour le renouvellement des conventions collectives.

L'ACRGQTQ agit selon une politique de prise en charge préétablie. Elle est intervenue dans les dossiers de poursuites civiles entreprises par la Commission de la construction du Québec (CCQ), de poursuites pénales où le substitut du procureur général reproche à un employeur une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (R-20), de griefs et dans les litiges impliquant la CNESST.

De plus, l'ACRGQTQ a quotidiennement répondu aux nombreux appels afin de guider les employeurs dans la gestion de leurs dossiers en lien avec les relations du travail et la santé et la sécurité du travail.



LOIS, RÈGLEMENTS ET CONTRATS

Le secteur lois et règlements, qui assiste la direction générale dans ses prises de position, a apporté de l'aide et des conseils juridiques aux membres sur une multitude de questions de droit et de sujets divers notamment en matière d'environnement, de contrats publics, de clauses abusives et de camionnage.

L'Association a été active dans ses négociations avec les donneurs d'ouvrage concernant les problématiques engendrées par la pandémie actuelle. Elle s'est d'ailleurs positionnée comme interlocutrice de choix auprès des donneurs d'ouvrage, dont le ministère des Transports, Hydro-Québec et la Ville de Montréal. Des avis juridiques et conseils basés sur les plus récentes dispositions législatives et l'état actuel du droit ont été communiqués aux membres. Ceux-ci portent non seulement sur les mesures de compensations liées à la pandémie, mais aussi sur les appels d'offres et l'attribution des contrats publics, l'interprétation de clauses contractuelles diverses, les licences d'entrepreneur à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ), le projet pilote sur les délais de paiement et l'Autorité des marchés publics (AMP).

CAMIONNAGE EN VRAC

L'ACRGQTQ demeure activement impliqué dans le dossier du camionnage en vrac. Elle participe :

- au groupe de travail Approche stratégique en résolution de problèmes (ASRP) volet véhicules lourds de Contrôle routier Québec;
- à la Table de normalisation du Cahier des charges du MTQ;
- à la Table du ministre concernant le camionnage en vrac portant sur la refonte du Recueil des tarifs de camionnage en vrac;
- à la Table socio-économique du MTQ concernant le transport des marchandises.

Un travail constant est effectué auprès des instances concernées par rapport aux irritants du camionnage en vrac. Plusieurs correspondances ont été envoyées en 2020 concernant des enjeux soulevés par les membres, entre autres, sur la diminution des charges à la suite de la perte de la tolérance dans le transport en vrac qui a mené à un addenda général pour en minimiser les impacts. Les différentes pressions subies par les membres de la part des titulaires de permis de courtage de même que la modification du Recueil des tarifs de camionnage en vrac survenue en juin 2020 ont également été dénoncées et discutées auprès du ministère.

RETARDS DE PAIEMENT

L'ACRGQTQ est un membre actif de la Coalition contre les retards de paiements dans l'industrie de la construction. À ce titre, l'ACRGQTQ participe aux rencontres et consultations de celle-ci et effectue le suivi des contrats soumis au projet pilote visant à faciliter les paiements dans l'industrie. Pour l'heure, près de quarante contrats en cours sont soumis au projet pilote du Conseil du trésor dont la moitié de ceux-ci est octroyée par le ministère des Transports. L'ACRGQTQ a assisté à titre de membre de la Coalition aux rencontres de suivi tenues par le Conseil du trésor, de même qu'à une consultation auprès de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) concernant les tarifs des intervenants-experts.

L'ACRGQTQ est un membre actif de la Coalition contre les retards de paiements dans l'industrie de la construction.

Québec, au ministre des Transports, au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor lors d'une rencontre qui a eu lieu en septembre dernier.

De plus, tout au long de l'année, une attention particulière a été accordée aux développements survenus dans la législation et la jurisprudence. Plusieurs publications ont d'ailleurs été faites relativement aux décisions d'importances ainsi que des modifications législatives.

L'ACRGQTQ a aussi transmis ses commentaires à l'égard de plusieurs projets de loi et règlement, des mémoires quant aux projets de loi 61 et 66 sur la reprise économique du Québec, lesquels ont été présentés en commission parlementaire. Elle a également fait connaître ses préoccupations et ses commentaires au regard du projet de loi 64 concernant la protection des renseignements personnels dans les secteurs privés et publics.

L'Association a également déposé ses commentaires en lien avec le projet de Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact environnement (REAFIE) et la révision du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques.

Enfin, le secteur a apporté son soutien et travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des ressources de l'ACRGQTQ afin de fournir des services professionnels et complets aux membres de son association et au secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES

L'ACRGQTQ accorde également une grande importance à la relation contractuelle entre les donneurs d'ouvrage publics et les entrepreneurs. Ainsi, elle participe aux travaux du nouveau comité sur les relations gouvernementales ayant pour but d'adresser les problématiques des entrepreneurs dans leurs relations avec les donneurs d'ouvrage afin que ces enjeux soient entendus par les instances concernées. L'ACRGQTQ a tenu différentes réunions avec les donneurs d'ouvrage au courant de l'année 2020. La direction a ainsi rencontré la directrice de cabinet du président du Conseil du trésor et les représentants de la Ville de Montréal afin de leur présenter les enjeux et problématiques vécus par les membres. Ultimement, ces travaux ont permis de présenter ces enjeux au premier ministre du

FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (FFSIC)

L'importance de la formation dans l'industrie de la construction est déterminante pour les employeurs de l'industrie. C'est pourquoi la promotion de celle-ci demeure une priorité.

En outre, plusieurs enjeux perdurent en 2020, soit :

- la pénurie de main-d'œuvre;
- l'arrivée de nouveaux travailleurs non qualifiés à la suite des ouvertures de bassin;
- la baisse accentuée des inscriptions dans les centres de formation.

À cette réalité s'est ajoutée la problématique liée à la pandémie qui a été un frein majeur à la réalisation d'activités de perfectionnement. On n'a qu'à penser à la formation dans les centres de formation ou en entreprise.



Historiquement, la mise en place de consultations et l'établissement de plan de formation en fonction des besoins en entreprise se faisaient à l'été et à l'automne pour permettre la tenue des formations à l'hiver et au printemps.

L'arrivée de la pandémie en mars 2020 et les mesures de confinement instaurées ont provoqué non seulement l'arrêt des travaux de construction sur les chantiers, mais aussi de toutes les activités de formation en centres de formation ou en entreprise en mars, avril et mai. De plus, les activités de perfectionnement en entreprise prévues et planifiées à l'automne ont dû être annulées.

Les formations printanières relatives aux travaux de bitume en ont souffert. On pense notamment à l'épandage, le cylindrage, le raclage d'asphalte, l'opération d'un épandeur à liant d'accrochage ou d'un véhicule de transfert de matériaux, l'opération d'une fraiseuse-planeuse ou des équipements d'un train de pavage à béton. La pandémie a signé l'arrêt ce type de formation tenue traditionnellement au printemps dans notre secteur.

Cette période d’inactivité aura permis néanmoins aux entreprises de mettre à jour les connaissances de leurs travailleurs et d’augmenter leur compétence en profitant au maximum du soutien financier du FFSIC et de leur accès à l’assurance-emploi. Cela assure une certaine fidélité de leurs travailleurs qualifiés à leur emploi et permet à certains autres, moins formés, de s’y intégrer, augmentant ainsi leur productivité.

De plus, l’exercice de perfectionnement en entreprise 2020 dans le secteur génie civil et voirie est marqué par une baisse très significative de réalisation et reflète bien cette situation particulière. Aux 55 entreprises ayant bénéficié du soutien du FFSIC l’an dernier, seulement 23 ont eu cette chance cette année, alors que sur les 155 activités de perfectionnement en entreprise réalisées l’an dernier, seulement 39 ont eu lieu cette année. Aussi, aux 885 travailleurs des entreprises ayant participé à de la formation l’an dernier, seulement 265 l’ont fait cette année. Naturellement, le nombre d’heures de formations total qui était de 3865 l’an dernier aura chuté à un peu moins de 1800 cette année.

	2019	2020
nombre d’entreprises ayant bénéficié du soutien du FFSIC	55	23
nombre d’activités de perfectionnement en entreprise	155	39
nombre de travailleurs ayant participé à de la formation	885	265
nombre d’heures de formations total	3865	< 1800

L’arrivée de la pandémie en mars 2020 et les mesures de confinement instaurées ont provoqué l’arrêt de toutes les activités de formation en mars, avril et mai.

Actuellement, l’ACRGQTQ de concert avec la CCQ, met tout en œuvre pour contacter les entreprises pénalisées par la pandémie afin de reconduire prioritairement leurs activités annulées pour en assurer la réalisation au printemps 2021. Espérons que cette pandémie sera passée pour assurer la reprise des activités de perfectionnement en entreprise 2021.

PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La prévention, la santé et la sécurité au travail sont des priorités pour l'ACRGQ et ses membres. L'équipe de spécialistes de l'Association a été impliquée dès mars dernier dans la gestion de la crise sanitaire qui a touché le Québec.

Le principal enjeu était d'assurer un retour sécuritaire sur les chantiers du Québec et particulièrement ceux du secteur génie civil et voirie. C'est ainsi qu'à la demande du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a mis sur pied un comité tactique ayant comme mandat d'établir les règles à suivre afin d'assurer la sécurité des travailleurs lors du retour au travail sur les chantiers en mai dernier.

Le comité était composé de l'ensemble des partenaires de l'industrie, dont l'ACRGQ et de la direction de la santé publique. La mise sur pied de ce comité avec ses réunions hebdomadaires nous a permis d'échanger sur les enjeux des mesures à adopter sur les chantiers sur le plan de l'hygiène et de partager l'information en temps réel.

Il était primordial que les employeurs respectent le guide de la CNESST et ses modifications ultérieures qui pourraient y être apportées. Les inspecteurs de la CNESST ont le mandat d'appliquer ce guide. Les contrevenants s'exposent à une fermeture de chantier et à des constats d'infraction.

La mise sur pied de ce comité avec ses réunions hebdomadaires nous a permis d'échanger sur les enjeux des mesures à adopter sur les chantiers sur le plan de l'hygiène et de partager l'information en temps réel.





De son côté, l'ACRGQTQ a aussi formé un comité regroupant les employeurs de grands chantiers (500 travailleurs et plus) afin que les mesures pour contrer la propagation de la pandémie tiennent compte de leur réalité. Ce comité a été bien reçu et très constructif afin que la sécurité de leur nombreux travailleur puisse être préservée.

Afin de suivre l'information pertinente et la partager avec ses membres, l'ACRGQTQ a produit un outil visant à soutenir les employeurs à l'égard des recommandations des autorités publiques et la mise en place de mesures de sécurité adaptées à chacun de ses milieux de travail afin d'éliminer et de contrôler les risques de contagion à la pandémie.

Malgré l'interdiction d'effectuer des visites aux sièges sociaux des entreprises, de leurs chantiers et de ses partenaires, l'ACRGQTQ a maintenu un rythme élevé de rencontres virtuelles entre les différents acteurs. De plus, les nombreux comités paritaires ont continué à siéger.

LES AGENTS DE SÉCURITÉ

La nouvelle structure que l'ACRGQTQ a travaillé à mettre en place quant à la sélection ainsi que la formation des agents de sécurité est tombée à point nommé. Le Collège Ahuntsic, responsable de ce mandat, a su adapter sa formation à la réalité de la pandémie et a ainsi, malgré tout, permis l'encadrement de trois cohortes.

RÉFORME DE LA LOI SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le 27 octobre dernier, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale déposait le projet de Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail qui modifie la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles ainsi que quelques règlements connexes.

La modernisation de ces deux lois, qui datent respectivement de 35 ans et 40 ans et qui proposent des changements majeurs, permettra à l'ACRGQTQ de faire ses propositions en commission parlementaire au début d'année 2021. L'Association est déjà à analyser et à développer une position claire qui sera présentée au législateur.

UNE JOURNÉE POUR LA PRÉVENTION

Aussi, l'ACRGQTQ est à l'œuvre afin de développer la tenue d'une journée dédiée à la prévention des accidents de travail. Les détails seront envoyés par les réseaux de communication habituelle.

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION



Dès l'annonce du confinement en mars dernier, les permanents du département technique se sont affairés à chercher des réponses à une multitude de questions entourant le lancement de la saison.

Dès les premiers instants, tous les donneurs d'ouvrage publics avec lesquels les entrepreneurs font affaire ont été contactés afin de minimiser les impacts de la pandémie sur la saison des travaux. Ces efforts n'ont pas été vains puisque pour certains donneurs d'ouvrage, dont le ministère des Transports du Québec (MTQ), des processus pour minimiser les impacts de part et d'autre ont été mis en place. Ainsi, cet avantage a permis aux entrepreneurs de passer à travers d'une saison de travaux qui paraissait très difficile au printemps dernier.

IMPLICATION AVEC MTQ

Au-delà du dossier associé à la pandémie, les différentes tables d'échange avec le MTQ se sont déroulées tout au cours de l'année. Ainsi, le chantier sur les modes d'octroi et celui des méthodes de construction favorisant la préfabrication se sont poursuivis. Différentes suggestions devraient être mises en application la prochaine saison notamment au lancement de projets de manière regroupés pour la prochaine saison.

En ce qui concerne la table d'échange sur la signalisation, le nouveau plan d'action a été discuté pour la période 2020-2023. Le MTQ élargira la table d'échange en 2021 pour débattre des enjeux d'importance, dont la gestion d'une zone tampon pour sécuriser davantage les sites des travaux.

IMPLICATION AVEC HYDRO-QUÉBEC

Les tables d'échange avec Hydro-Québec se sont poursuivies en 2020. En ce qui concerne le comité sur la distribution, les dossiers tels que la relève de la main-d'œuvre et l'application des différentes pénalités en région ont été abordés.

Les démarches portant sur le traitement des avenants se sont également poursuivies. Plusieurs éléments demeurent à discuter, mais le Comité des entrepreneurs en transport d'énergie (CETE) a bon espoir d'en arriver à établir des procédures efficaces qui seront applicables autant pour les entrepreneurs que pour les gestionnaires de projets d'Hydro-Québec afin de faciliter et d'accélérer le règlement des différends.

IMPLICATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les entreprises membres du Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG) ont encore été très actives au comité environnement. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a modifié le régime d'autorisation en adoptant le nouveau Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE). Ce règlement, qui sera mis en application dès 2021, détermine les nouvelles règles qui seront nécessaires afin d'obtenir, soit un nouveau certificat d'autorisation ou une déclaration de conformité ou même une exemption. L'ACRGQTQ a réalisé différentes formations sur le sujet, mais il est clair que la prochaine saison mettra en évidence les difficultés d'application de certaines règles. L'ACRGQTQ poursuivra les discussions avec le MELCC afin d'atténuer ces situations.

Concernant le dossier sur la valorisation et la réutilisation des matériaux recyclés, beaucoup de travail reste à faire à ce sujet. Lors de la prochaine année, l'industrie ainsi que le ministère et les différents donneurs d'ouvrage devront se concerter afin de trouver des solutions pour valoriser ces matériaux.

INNOVATION

Lors de la dernière année, un nouveau mandat a été dévolu au secteur science, technologie et innovation, soit de valoriser tout le volet innovation pour l'industrie du génie civil et voirie. Ainsi, plusieurs initiatives, par exemple, des webinaires, ont été proposées. Pour l'année 2021, d'autres initiatives seront proposées pour multiplier les échanges et les solutions innovantes dans notre secteur d'activité.

Lors de la dernière année, un nouveau mandat a été dévolu au secteur science, technologie et innovation, soit de valoriser tout le volet innovation pour l'industrie du génie civil et voirie.

L'ACRGQTQ s'est associée à divers partenaires pour discuter et faire la promotion du virage numérique dans le secteur génie civil et voirie. Ainsi, en collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉI) et l'École de technologie supérieure (ÉTS), l'Association participe à une étude pour mesurer le niveau d'implantation numérique dans les entreprises. Les résultats de cette étude seront dévoilés au printemps 2021.

DOSSIER MATÉRIAUX DE BÉTON, OUVRAGES D'ART ET CHAUSSÉES DE BÉTON

L'ACRGTQ a travaillé sur l'intégration, entre autres, au CCDG d'un essai de convenance pour les bétons destinés à la fabrication des chaussées en béton ainsi que pour les ouvrages préfabriqués en béton. Toutefois, dans le cas des chaussées de béton et malgré les revendications, cet essai n'est pas payé par l'intermédiaire d'un point au bordereau, mais directement inclus dans le prix de la chaussée.

En février 2020, le ministère des Transports a procédé à la relance d'un nouveau cycle de trois ans de la qualification d'entrepreneurs en structures complexes. Ce cinquième cycle de qualification viendra à échéance en février 2023 et est renouvelable annuellement à compter de février. À compter de février 2023, toutes les entreprises qui étaient qualifiées ne le seront plus et devront normalement se requalifier. Ainsi débutera la sixième relance de qualification, et ce, pour un nouveau cycle de trois ans.

Le nouveau programme de recherche de l'industrie sur les notes 2 et 3 du tableau 12 de la CSA A23.1/A23.2 nommé « Béton : Constituants et exécution des travaux/Méthodes d'essai et pratiques normalisées pour le béton » sur la performance du béton, a été confié à l'Université de Sherbrooke en début d'année 2020. Les essais doivent se compléter d'ici la fin de l'année et le rapport présenté au début 2021.

Il est également à noter qu'au cours de l'année 2020, le MTQ a poursuivi, en collaboration avec l'industrie, des chantiers sous forme de comités.

- Table béton : Chantier 6 : « Variation maximale de la teneur en air du béton »;
- Table béton : Chantier 7 : « Adjuvant compensateur de retrait dans la fabrication du béton »;
- Table béton : Chantier 8 : « Maturimétrie »;
- Table innovation : Chantier 2 : « Construction rapide et ouvrages préfabriqués ».

Ces chantiers ayant pour but de faire progresser la technologie ou encore de trouver des solutions à des irritants majeurs de l'industrie, et ce, afin d'éviter de traîner des problèmes récurrents durant des années. Il est également entendu que chaque fois qu'un chantier prendra fin un nouveau verra le jour pour traiter d'un autre irritant et ainsi de suite à raison d'un maximum de trois chantiers en marche à la fois par table qui chapeaute chacun de ces chantiers.

REGROUPEMENT PROFESSIONNEL DES EXPLOITANTS DE CENTRALE D'ENROBAGE

Pour le RPECE, l'année 2020 a été marquée par plusieurs dossiers techniques d'importance. Avec les travaux du comité presse à cisaillement giratoire (PCG), le Regroupement professionnel des exploitants de centrale d'enrobage (RPECE) a été en mesure de relever le défi que présentaient les nouvelles exigences associées à la transition de la presse Marshall vers la presse à cisaillement giratoire (PCG) dans le contrôle des vides des enrobés en production. L'analyse des données de production des enrobés sur la Plateforme IPave, initiative du comité, a été déterminante pour faire des représentations efficaces auprès du MTQ, lequel a d'ailleurs officialisé en décembre dernier les changements relatifs à la PCG dans ses normes et documents contractuels. Le comité PCG aura été un atout pour le RPECE tout au long de ces quatre années qu'a duré ce chantier de travail. La grande collaboration qu'ont entretenue l'industrie et le MTQ dans ce dossier technique assurera, pour les prochaines saisons de travaux, la fixation d'un canal de communication permettant d'échanger sur les meilleures pratiques en la matière.

Par ailleurs, le comité « Orniérage et compaction » a travaillé de concert avec le MTQ pour mieux comprendre l'effet de la densification des enrobés en chantier et le phénomène de postcompaction, lequel est associé à l'orniérage. Plusieurs projets pilotes ont été réalisés depuis trois ans, tant pour évaluer les méthodes de mesures de la compaction in situ que de la manière dont les travaux de mise en œuvre sont effectués. Les résultats et conclusions de ce chantier de travail qui s'est terminé cet automne confortent le RPECE relativement à l'efficacité de ses méthodes de mise en œuvre des enrobés. À

ce titre, l'ACRGQTQ qui accompagne ses membres dans l'amélioration de leurs pratiques a fait figure de proue en matière d'innovation dans ce comité : elle a mené à bien deux essais de compactage intelligent. Cet équipement améliore l'efficacité de mise en œuvre des enrobés et assure également une plus grande uniformité du degré de compactage : cela a particulièrement interpellé le MTQ. D'ailleurs, un nouveau chantier de travail entre le MTQ et l'ACRGQTQ devrait potentiellement être créé pour analyser cette technologie prometteuse.

Enfin, le RPECE sera très sollicité en 2021 avec la création de deux chantiers de travail, lesquels remplacent celui du « four à ignition » et celui de la « PCG ». La révision des exigences statistiques pour la production des enrobés et le processus menant au calcul du préjudice sont les deux axes de travail dont les comités internes de l'ACRGQTQ et les experts du MTQ se pencheront pour les deux prochaines années.

Le RPECE, avec le soutien de la permanence de l'ACRGQTQ, est fier du travail que ses comités ont accompli en 2020 : la collaboration et l'échange d'information constituent la recette gagnante du regroupement.

AFFAIRES MUNICIPALES

L'ACRGTO a poursuivi en 2020 ses multiples interventions (lettres, entretiens) en vue de protéger les intérêts des entrepreneurs auprès de diverses municipalités en suivant de près et en conseillant ses membres relativement aux problématiques de gestion contractuelle vécue.

En plus des rencontres de son comité des travaux municipaux, l'ACRGTO a participé à divers comités, rencontres et congrès avec les organisations rattachées au monde municipal, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), Info-Excavation, le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ), l'Association québécoise des transports (AQTr), le Conseil du patronat du Québec (CPQ), le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et la Canadian Standard Association (CSA) sans oublier la participation à divers comités de travail de création et révision de guides de bonne pratique et formations notamment avec le CERIU et Info-Excavation.

L'ACRGTO a également contribué à la préparation (vérification, recueil de suggestions) pour la prochaine révision du document BNQ 1809-300 (Travaux de construction — Ouvrages de génie civil — conduite d'eau potable et d'égout) et à la participation au comité de révision de la norme CSA S-250 (Mapping of Underground Utilities).

Avec plusieurs associations du domaine, un sondage a été soumis aux membres portant sur les conditions de travail dans l'industrie, notamment sur la collaboration des donneurs d'ouvrage avec les entrepreneurs pour comprendre le désintéressement face aux marchés publics. Les résultats devraient être connus en 2021.

L'ACRGTO a poursuivi en 2020 ses multiples interventions (lettres, entretiens) en vue de protéger les intérêts des entrepreneurs auprès de diverses municipalités en suivant de près et en conseillant ses membres relativement aux problématiques de gestion contractuelle vécue.



L'ACRGTO siège aux nombreux comités en matière d'affaires municipales au sein des partenaires de l'industrie :

Association québécoise des transports (AQTr) :

- Table d'expertise sur la viabilité hivernale;
- Comité de préparation du congrès annuel sur la viabilité hivernale.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ) :

- Comité de révision du document BNQ 1809-300, Travaux de construction — Ouvrages de génie civil – Conduites d'eau potable et d'égout.

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) :

- Conseil d'administration;
- Conseil permanent sur la gestion des actifs;
- Conseil permanent sur les infrastructures souterraines;
- Conseil permanent sur les réseaux techniques urbains;
- Comités de travail sur les guides suivants :
 - Guide technique d'élaboration d'un appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour infrastructures municipales;
 - Mesures sécuritaires en excavation hivernale;
- Comité de travail sur la formation « L'ABC du génie municipal ».

Conseil du patronat du Québec (CPQ) :

- Comité « Stratégie de promotion et valorisation des métiers de la construction ».

Canadian Standard Association (CSA) :

- Comité de révision de la norme CSA S-250, Mapping of Underground Utilities.

Info-excavation :

- CPPE, comité sur les pratiques d'excellence en prévention des dommages aux structures souterraines;
- Comité sur la cartographie et les structures abandonnées;
- Comité sur la mise à jour du guide des clauses pour rédacteurs d'appels d'offres;
- Comité d'organisation du congrès annuel.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

L'objectif poursuivi par le secteur des communications et affaires publiques est notamment de conseiller la direction générale dans la défense des intérêts des membres de l'ACRGQT auprès des ministères et organismes et de la population en général. De plus, il s'assure de mettre en œuvre des stratégies de communication adéquate afin de positionner l'Association comme étant une figure de proue dans l'industrie de la construction. L'ACRGQT diffuse également aux membres toute information susceptible de les intéresser afin de faire d'eux des membres bien informés, par le biais de ses publications.

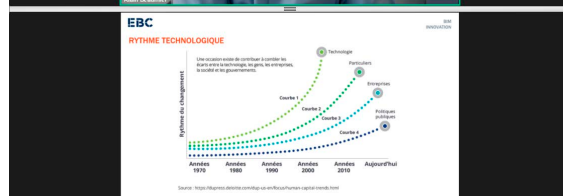
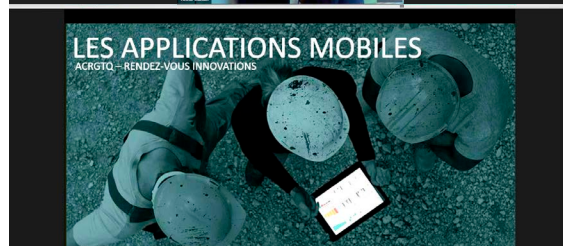
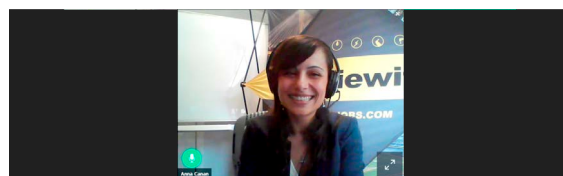
PANDÉMIE AU QUÉBEC : L'ACRGTO PRÉSENTE POUR SES MEMBRES

Devant les défis qui ont surgi de la pandémie qui a frappé la planète, l'ACRGTO est demeurée à la disposition de ses membres et a veillé à les tenir informés pendant cette période difficile.

Elle a recueilli l'information pertinente et la diffusée de façon prompt et efficace. En créant de nouveaux outils de communication, dont l'infolettre ACRGTQ/COVID-19 et sa page COVID-19 en ligne mises en place dès le premier jour de la crise, l'Association a permis aux membres de se maintenir informés de façon quotidienne et de pouvoir faire une différence pour leur entreprise et leurs employés.

WEBINAIRES

Les grandes tendances de l'industrie forcent les dirigeants à revoir leurs méthodes et techniques de travail pour répondre aux normes imposées par les travailleurs de demain. De plus, il devient essentiel de maximiser l'efficacité et la qualité des différents travaux en réduisant les risques d'erreurs humaines. En innovant, les entreprises gagneront du temps sur l'organisation du travail par l'utilisation de techniques innovantes. Les façons de faire changent et les entrepreneurs auront à modifier leurs méthodes de travail afin de demeurer productifs et compétitifs.



C'est pourquoi l'ACRGQTQ a mis en place dès le printemps des séries de webinaires destinées à ses membres. Ainsi, les conférenciers ont présenté du contenu axé sur l'innovation dans l'industrie de la construction. Voici les thèmes qui ont été traités :

- Les bases d'un virage numérique réussi;
- Un regard actuel et futur sur le virage numérique;
- Le BIM et les travaux de voirie;
- Les priorités du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le secteur de la construction;
- Les applications mobiles;
- Les bonnes pratiques en chantier : processus et technologie pour prévenir vos réclamations;
- Comment l'intelligence artificielle (IA) peut améliorer la précision de la localisation d'une infrastructure souterraine;
- Le râteau cobotique d'aide à l'application manuelle des travaux;
- La construction Lean ou comment réaliser un plus grand nombre de chantiers;
- Stimuler l'innovation dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.



MÉDIAS SOCIAUX

Malgré la pandémie, l'ACRGQTQ a été encore cette année très active sur ses médias sociaux partageant et créant de nombreuses publications. D'ailleurs, l'ACRGQTQ est allée visiter un chantier de chemisage aux ultraviolets à Québec, trois capsules d'information portant sur la santé et sécurité, la collaboration entre travailleurs et l'innovation ont été créées à partir de ce tournage. Ces vidéos de chantier démontrent toute l'expertise que les membres possèdent, mais aussi mettent en valeur les actions de l'Association et de son industrie.

L'objectif est bien sûr de rendre les membres de l'ACRGQTQ fiers de leur profession, de créer un sentiment d'appartenance envers l'ACRGQTQ et de susciter l'engagement des membres. L'ACRGQTQ contribue ainsi à faire rayonner son industrie dans sa communauté.

Aussi, l'innovation étant de plus en plus présente dans l'industrie, plusieurs publications ont été faites sur ce sujet d'actualité.

CONSTAS

Le magazine CONSTAS de l'ACRGQTQ, vitrine des entrepreneurs, contribue à faire rayonner le génie civil et voirie d'ici et d'ailleurs. Le magazine et son site Internet sont maintenant au cœur des communications reliées à l'industrie de construction.

Avec un tirage de plus de 7 000 exemplaires, CONSTAS a pour rôle d'illustrer le savoir-faire et les compétences des acteurs du génie civil et de la voirie au Québec, mais aussi d'agir à la fois comme carrefour d'information pour le domaine de la construction et comme moteur de réflexion quant à ses grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Plusieurs articles pertinents ont été publiés sous les différents grands dossiers traités :

- 2020 : Regard sur la nouvelle décennie;
- La construction à l'ère des changements climatiques;
- Les entrepreneurs au Québec à l'œuvre pour son économie;
- Pandémie et construction : réinventer les chantiers.

ACRGQTQ MÉDIA

ACRGQTQ MÉDIA est un bulletin de liaison publié cinq fois par année. Il est expédié exclusivement à ses membres. Ce bulletin contient de l'information indispensable à la bonne marche des entreprises membres, ce qui en fait un outil de référence de l'industrie.

L'ACRGQTQ MÉDIA a un équivalent électronique. Les membres reçoivent donc un exemplaire papier ainsi qu'un exemplaire sous forme d'Infolettre dans leur boîte de courriel. Cette version permet une diffusion facile et rapide des informations entre collègues et limite la surproduction de photocopies papier. La réception est gratuite, peu importe le nombre de bénéficiaires par entreprise.

ACRGQTQ EXPRESS

ACRGQTQ EXPRESS est une lettre d'information qui sert à acheminer le plus rapidement possible de l'information exclusivement à nos membres.

ACRGQTQ MÉDIA — GÉNIE CIVIL ET VOIRIE EN RELATIONS DU TRAVAIL

Les bulletins qu'a développé l'ACRGQTQ, soit l'ACRGQTQ MÉDIA — Génie civil et voirie en relations du travail et l'Info-Négo, sont transmis aux quelque 2500 entreprises membres et non membres qui œuvrent dans la construction d'ouvrages de génie civil et de voirie. L'information qu'ils contiennent concerne les relations du travail, plus particulièrement la convention collective.

En ce qui a trait à l'Info-Négo, qui a vu le jour en 2017, il sera publié également en 2021 afin d'informer l'industrie des développements concernant les négociations 2021-2025.

Par ailleurs, ces productions ajoutent aux outils traditionnels que distribue l'ACRGQTQ chaque année comme le rapport annuel et les calendriers.

IMPLICATIONS DIVERSES

Le service des communications et affaires publiques s’est impliqué de différentes façons dans plusieurs dossiers tels :

- les relations avec les médias;
- l’élaboration du contenu rédactionnel du magazine CONSTAS;
- la cueillette de l’information pertinente à l’industrie à transmettre aux membres, par exemple, lors des budgets fédéral et provincial;
- la contribution au développement des volets technique, juridique et politique du congrès de l’ACRGQTQ;
- le suivi de l’information politique en lien avec l’industrie de la construction;
- l’appui à l’Association canadienne de la construction dans ses démarches médiatiques et politiques.

LE RÔLE DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

La planification des communications de l’ACRGQTQ élaborée avait comme objectif général de consolider l’ACRGQTQ comme le leader et la référence en matière de génie civil et voirie, tout en améliorant l’image de son industrie.

Les objectifs spécifiques étaient :

- de supporter les donneurs d’ouvrage et de véhiculer les positions de l’ACRGQTQ auprès des médias;
- de défendre l’industrie auprès du grand public;
- d’être visible dans l’ensemble de l’industrie de la construction;
- de mettre à l’avant-plan les services que l’organisation offre;
- de supporter la force de vente et augmenter le nombre de membres.

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

UN 76^E CONGRÈS ANNUEL RECORD

Ayant pour thème « Regard sur la nouvelle décennie », le 76^e congrès annuel de l'ACRGQTQ s'est tenu du 22 au 24 janvier dernier au Centre des congrès de Québec. Le congrès qui en découla fut un fort succès avec une assistance record de 1 100 personnes.

L'ACRGQTQ considère que la participation active des membres au plus gros congrès de l'industrie contribue grandement à sa réussite et représente un bel exemple de coopération entre l'association et les entreprises engagées dans le développement de notre industrie.

DE NOMBREUSES CONFÉRENCES !

Le programme du congrès a été particulièrement riche en contenu.

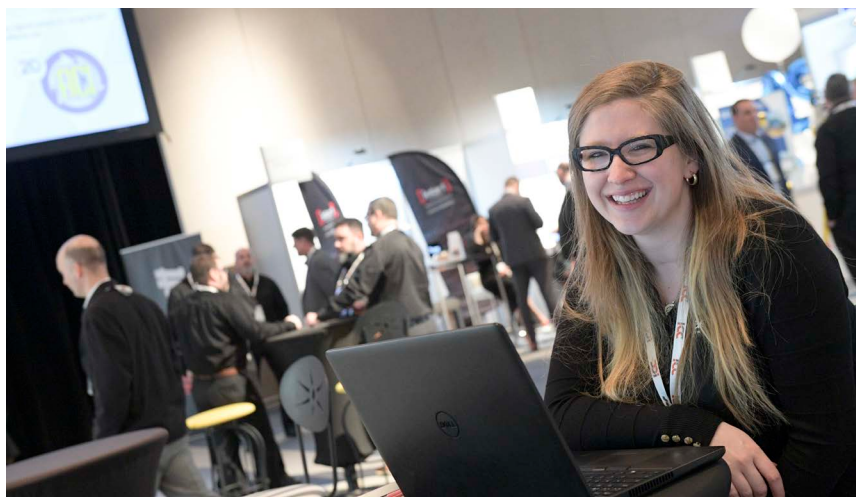
Les participants ont pu constater l'importance de leur secteur dans l'industrie de la construction avec la présence d'orateurs de première importance lors des déjeuners-conférences.

On pense, entre autres, à Réal Laporte, président d'Hydro-Québec Innovation, Équipement et services partagés, à Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et à John Bockstael, président du conseil d'administration de l'Association canadienne de la construction. Il faut noter également la présence de Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de Diane Lemieux, présidente et directrice générale de la Commission de la construction du Québec. Sans oublier Stéphane Simard, conférencier qui a su présenter des moyens pour attirer, mobiliser et fidéliser sa main-d'œuvre.

C'est un nombre record de congressistes qui ont assisté aux différents ateliers offerts pendant ces trois jours. L'atelier d'ouverture animé par Marie-Pier Élie, journaliste scientifique, a fait particulièrement le point sur l'apparition de l'intelligence artificielle dans l'industrie de la construction.

Les douze ateliers du jeudi ont couvert un large choix de sujets, que ce soit la santé et la sécurité du travail, les nouveautés techniques, le virage numérique ou encore des ateliers de nature juridique. D'ailleurs, Erik Poirier, professeur à l'ÉTS et vice-président de BIM-Québec est venu parler du virage numérique qui est de plus en plus une tendance dans l'industrie.

Ce regard sur la nouvelle décennie a permis aux conférenciers de se prononcer sur cet aspect devant les congressistes, mais aussi devant les abonnés de la page Facebook de l'Association. Les membres peuvent d'ailleurs aller consulter ces entrevues faites par l'ACRGQTQ.



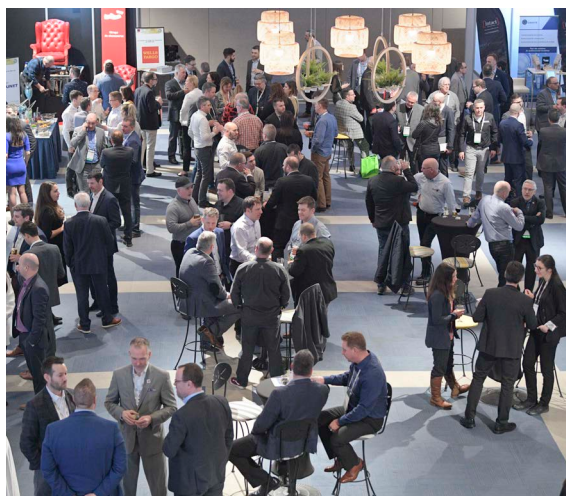
La conférence pour tous mettait en vedette la dynamique Isabelle Fontaine. Fascinée par la psychologie du courage, la psychologue de la performance et de l'influence a partagé ses outils et ses stratégies pour aller puiser en nous les ressources personnelles jusqu'à l'inexploitée.

Enfin, un atelier « précongrès » sur l'art du réseautage a été présenté cette année par Julien Roy, de Marketing Face à Face. Les participants ont pu apprendre des trucs pour rendre le réseautage d'affaires non seulement agréable, mais efficace.

Un virage technologique important quant à l'utilisation d'une cocarde connectée comme outil de réseautage a connu un fort succès permettant ainsi aux congressistes et exposants de repartir avec une liste exhaustive des contacts réalisés dans le cadre du congrès.

L'application mobile quant à elle a été grandement améliorée avec des fonctionnalités plus interactives en ayant la possibilité, entre autres, de prendre des rendez-vous personnalisés et de créer son propre agenda selon ses intérêts.

En plus d'être l'outil indispensable pour suivre la programmation du congrès, elle donne accès à la liste des participants, des partenaires et des exposants!



LE QUARTIER DES AFFAIRES

Le Quartier des affaires a regroupé 63 kiosques. Les exposants ont pu rencontrer les délégués tout au long de l'événement et, plus particulièrement, lors des pauses officielles ainsi que pendant le 5 à 7 réseautage du jeudi qui a attiré près de 400 personnes lors duquel un moitié-moitié a permis de recueillir 1 890 \$ qui ont été remis à Leucan.

RECONNAISSANCES

L'ACRGTO a rendu hommage à un membre ayant contribué de façon exemplaire au rayonnement de l'industrie. Le prix Fernand-Houle a été remis à titre posthume à Claude Létourneau.

Le congrès a aussi permis d'honorer les compagnies membres de l'Association. Tout d'abord, le prix Génie-voirie en développement durable a été remis à Eurovia Québec et du prix Défi-prévention santé et sécurité du travail à Construction Valard. Le prix Reconnaissance-Mixité, visant la promotion de la place des femmes dans l'industrie de la construction, a été remis à KPH Turcot.

L'ACRGTO a également honoré 22 entreprises en leur remettant une plaque honorifique pour souligner leur fidélité.

Les compagnies suivantes ont été honorées :

25 ANS

GE ÉNERGIES RENOUVELABLES CANADA INC.
GRUES MAURICE GENDRON LTÉE
IPEX INC.
BITUME QUÉBEC

30 ANS

DENTONS CANADA LLP
PAVAGE BÉTON TC INC.
GART CONSTRUCTION INC.
DYFOTECH INC.
ICC TECHNOLOGIES

40 ANS

ROXBORO EXCAVATION INC.
CIMENT QUÉBEC INC.
CONSTRUCTIONS DOMI INC.
PAVAGE ST-EUSTACHE LTÉE
CONSTRUCTION KIEWIT CIE

50 ANS

PIERCON LTÉE
LAFARGE CANADA INC.
JEAN FOURNIER INC.
PAVAGE SARTIGAN LTÉE
GERMAIN CONSTRUCTION INC.
L. & T. BOUCHARD INC.
ENTREPRISES BERTHIER INC. (LES)
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE





Prix Fernand-Houle



Prix Reconnaissance-Mixité



Prix Défi prévention-santé et sécurité du travail



Prix Génie-voirie en développement durable

LE VOLET DIVERTISSEMENT A AUSSI CONNU UN GRAND SUCCÈS

À l'occasion de la soirée d'ouverture, les participants ont eu droit à la prestation d'un Hommage à Elton John et la soirée de clôture, quant à elle, a accueilli la Fameuse troupe Québec Issime avec son spectacle Party.

CONGRÈS VERT

L'ACRGQTQ et Activa environnement, partenaire des mesures écoresponsables, ont annoncé fièrement que l'édition 2020 du congrès maintenait le niveau 3 de la norme en gestion responsable d'événements du BNQ (9700-253), grâce à la continuité des mesures et le renforcement de certaines prises il y a sept ans lorsque le congrès a été certifié pour la première fois.

MERCI À TOUS LES PARTENAIRES DU 76^E CONGRÈS

Le congrès annuel n'aurait pas pu connaître un tel succès sans le soutien des partenaires. L'ACRGTO remercie ainsi ces derniers et particulièrement Hydro-Québec, partenaire principal. Un merci spécial à tous les participants qui font de cet événement le plus important du secteur génie civil et voirie!

PRINCIPAL

HYDRO-QUÉBEC

PLATINE

ÉQUIPEMENT SMS — COCKTAIL ET SOIRÉE D'OUVERTURE
TOROMONT CAT (QUÉBEC) — GALA DE CLÔTURE

INSTITUTIONNEL

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ)
COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)

OR

WAJAX — COCKTAIL ET DÉJEUNER-CONFÉRENCE DU
VENDREDI ET BAR À EAU AROMATISÉE
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE — APPLICATION
MOBILE
ASSURANCES RICHARD POWERS — ACCÈS INTERNET ET
PAUSE-PHOTO
ICC TECHNOLOGIES — COCARDES CONNECTÉES
SERVICES FINANCIERS CATERPILLAR LTÉE — COCKTAIL DE
LA SOIRÉE DE FERMETURE ET PHOTOS SOUVENIRS
BRANDT TRACTOR LTD — COCKTAIL ET DÉJEUNER-
CONFÉRENCE DU MERCREDI
MAESTRO TECHNOLOGIES INC. — PETIT-DÉJEUNER DU
JEUDI
J. Y. VOGHEL INC. — PETIT-DÉJEUNER DU VENDREDI
ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ
DU TRAVAIL (ASP) — PRIX PRÉVENTION SANTÉ ET
SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET COCKTAIL DU JEUDI MIDI

ARGENT

BÉTON PROVINCIAL LTÉE — PORTE-DOCUMENTS
GROUPE BRUNET — BAR À BONBONS
LES INDUSTRIES FIL MÉTALLIQUE MAJOR LTÉE — BAR À COLLATIONS
W. CÔTÉ & FILS LTÉE — BAR À SMOOTHIES
LES ENCANS RITCHIE BROS. CANADA LTÉE — DÉJEUNER-CONFÉRENCE DU JEUDI
ACTIVA ENVIRONNEMENT — MESURES ÉCORESPONSABLES
CONSTRUCTIONS HDF INC. — CONFÉRENCE POUR TOUS ET CADEAU AUX
CONGRESSISTES
AON — PRIX RECONNAISSANCE-MIXITÉ
BANQUE ROYALE DU CANADA (RBC) — BAR À CAFÉ
WELLS FARGO — CIRAGE À CHAUSSURES

BRONZE

RESSOURCE-ENVIRONNEMENT — PRIX GÉNIE-VOIRIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
ACTION CONSTRUCTION INFRASTRUCTURE ACI INC. — SIGNALISATION DU CONGRÈS
DEMOSPEC DECONSTRUCTION INC. — ATELIERS
GARIER INC. — CARTES DES CHAMBRES
MGC NETTOYAGE — BAR À VIN 5 À 7 DU JEUDI
BÉTON MOBILE DU QUÉBEC — BORNE CELLULAIRE ET CADEAU AUX CONGRESSISTES

LE CYCLO-GOLF ET LA SOIRÉE-BÉNÉFICE CONSTRUIRE L'ESPOIR ANNULÉS

C'est avec grand regret que l'ACRGQTQ a annoncé que son réputé Cyclo-golf annuel au Club de golf Le Mirage de même que sa soirée-bénéfice Construire l'espoir à l'hôtel Le Palace Royal qui devaient se tenir respectivement le 14 juillet et le 23 octobre ont été annulés.

La situation qui prévalait au Québec, la préoccupation envers la santé et la sécurité de ses membres et les directives de la Direction de la santé publique ont forcé l'Association à prendre ces décisions.

Néanmoins, malgré l'annulation, la générosité des membres de l'ACRGQTQ a permis d'amasser, en octobre, 17 500 \$ pour soutenir Leucan.

De plus, l'ACRGQTQ remettait la totalité des revenus des inscriptions et des commandites des Rendez-vous Innovation à Leucan. C'est plus de 5 700 \$ qui ont donc été amassés.

L'ACRGQTQ tient d'ailleurs à remercier les partenaires des Rendez-vous Innovation, soit Focus Optimisation, une société de Telus, ainsi que Civalgo.

Finalement, grâce à la participation des membres, aux Rendez-vous Innovation et à son personnel ayant participé au Défi des Tout-Puissants, l'ACRGQTQ aura remis un chèque de 50 000 \$ à Leucan en 2020.



C'EST AVEC UNE GRANDE FIERTÉ QUE L'ASSOCIATION REMERCIE LES DONATEURS SUIVANTS

- | | |
|---|---|
| ARNAUD SANGLIER | GRUPE AECON QUÉBEC LTÉE |
| ACTION CONSTRUCTION INFRASTRUCTURE ACI INC. | GRUPE ARNO |
| BÉTON MOBILE DU QUÉBEC INC. | GRUPE MGC NETTOYAGE |
| BÉTON PROVINCIAL LTÉE | GRUPE OCÉAN |
| BITUME QUÉBEC | LES ASSURANCES RICHARD POWERS INC. |
| CBF | LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC. |
| CIMOTA INC. | LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. |
| CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CBD) INC. | LES INDUSTRIES FILS MÉTALLIQUE MAJOR LTÉE |
| CRT CONSTRUCTION INC. | LES SABLES SURPRENANT |
| CTD | MAESTRO TECHNOLOGIES |
| DYNAGROUP TECHNOLOGIES | MAIN-D'ŒUVRE CONSTRUCTION NEWTOWN |
| ENTREPRISE GNP INC. | P. BAILLARGEON LTÉE |
| EUCLID CANADA | ROY DU PAVAGE ET FILS INC. |
| EUROVIA QUÉBEC CSP INC. | SINTRA INC., DIVISION EST |
| ÉQUIPEMENT SMS | SOLENO INC. |
| EXCAVATION MARCHAND & FILS INC. | W. CÔTÉ & FILS LTÉE |
| FERNAND GILBERT LTÉE | |

RAPPORT DES COMITÉS DE L'ACRGQT EN 2020

L'ACRGQT souligne tout le travail effectué par les représentants des entrepreneurs qui siègent aux nombreux comités de travail de l'Association. Le professionnalisme et l'engagement de toutes ces personnes et des permanents sont remarquables dans la défense des intérêts de nos membres.

COMITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

COMITÉ DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

- Principaux dossiers :
- Tournoi de golf 2020;
 - Soirée-bénéfice pour Leucan;
 - Congrès annuel 2020 et 2021.

TABLE HYDRO-QUÉBEC|ACRGQT

- Règlement des différents
- Traitement des réclamations
- Recours à la sous-traitance
- Marchés et projets à venir

LE COMITÉ DES TRAVAUX MUNICIPAUX

- Collaboration/surveillance des travaux;
- Durée de validité des soumissions;
- Clauses abusives;
- Retards de paiements;
- Enjeux liés à la COVID-19, principalement le paiement des frais liés aux mesures de prévention, et aux retraits préventifs;
- Révision du document BNQ 1809-300 Clauses techniques générales — Travaux de construction — Conduites d'eau potable et d'égout qui recommence;
- Démarche auprès de la Ville de Montréal sur la perte d'expertise;
- Sondage et rapport sur la diminution du nombre de soumissionnaires à cause des conditions des contrats municipaux;
- Travail sur l'amélioration de la qualité des conceptions;
- Travail sur l'amélioration des connaissances pour les nouveaux ingénieurs municipaux;
- Cahier des clauses générales de l'année 2021.

COMITÉ RELEVANT DES RELATIONS DU TRAVAIL

COMITÉ RELATIONS DU TRAVAIL, COMITÉ DE NÉGOCIATION ET SOUS-COMITÉS

- Principaux dossiers :
- Interprétation et application de la convention collective;
 - Information sur les modifications législatives concernant la Loi R-20;
 - Dossier des avantages sociaux;
 - Revue des principales décisions des tribunaux en matière de relations du travail;
 - Juridiction de métiers;
 - Pénurie de main-d'œuvre;
 - Début de la négociation de la convention collective 2021-2025.

COMITÉ RELAVANT DU SERVICE PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

COMITÉ CONSULTATIF EN PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Principaux dossiers :

- Modernisation du régime SST;
- COVID-19;
- Révision des normes d'exposition aux contaminants;
- Étude sur la toxicité de fumées d'asphalte;
- Révision des normes s'appliquant aux appareils de levage de personnes et de matériaux;
- Révision des normes des appareils de protection respiratoire;
- Révision des normes sur le taux d'empoussièrement d'amiante;
- Révision des normes sur l'empoussièrement de la silice;
- Protection contre les chutes et sauvetage;
- Installations sanitaires;
- Plomb;
- Guide de prévention — signaleur routier.

COMITÉS RELEVANT DU SERVICE SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

COMITÉ CHAUSSÉES EN BÉTON, OUVRAGES D'ART ET MATÉRIAUX DE BÉTON

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2021;
- Table de normalisation sur les chaussées en béton;
- Table de normalisation sur les ouvrages d'art;
- Chantiers en cours dans le cadre de la Table d'échange avec l'industrie — Secteur béton et de la Table d'échange avec l'industrie sur l'innovation :
 - Table béton : Chantier 6 : « Variation maximale de la teneur en air du béton »;
 - Table béton : Chantier 7 : « Adjuvant compensateur de retrait dans la fabrication du béton »;
 - Table béton : Chantier 8 : « Maturométrie »;
 - Table innovation : Chantier 2 : « Construction rapide et ouvrages préfabriqués »;
- Colloque annuel du MTQ sur les ouvrages d'art;
- Cinquième relance d'un cycle de trois ans pour la qualification d'entrepreneurs en structures complexes. La fin du nouveau cycle de trois ans est prévue pour février 2023.

COMITÉ CAHIER DES CHARGES

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2021;
- Table de normalisation Cahiers des charges.

REGROUPEMENT PROFESSIONNEL DES PRODUCTEURS DE GRANULATS (RPPG)

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2021 (CCDG);
- Comité de concertation ACRGTQ — MELCC;
- Sous-comité qualité-granulats;
- Formation d'un sous-comité pour l'analyse du projet de guide sur l'évaluation de l'exposition au bruit émanant d'une carrière ou d'une sablière;
- Formation d'un sous-comité en vue de réaliser une capsule vidéo éducative sur l'échantillonnage des granulats;
- Sujets avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) :
 - Formulaires pour une demande d'autorisation et pour une déclaration de conformité;
 - Fiches explicatives pour certains points du règlement sur les carrières et sablières (RCS);
 - Compensation pour atteinte aux milieux humides;
 - Dépôt des commentaires de l'industrie sur le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE);
 - Parution du REAFIE;
 - Parution du guide sur l'évaluation de l'exposition au bruit émanant d'une carrière ou d'une sablière;
 - Dépôt des commentaires de l'industrie sur le nouveau guide sur l'évaluation de l'exposition au bruit émanant d'une carrière ou d'une sablière;
- Réalisation presque complétée du programme de recherche complémentaire de l'industrie par l'Université de Sherbrooke, et ce, afin d'être prêt pour la révision de la CSA en 2024;
- Programme de recherche du MTQ visant principalement à approfondir les connaissances sur les liens existant entre le phénomène d'apparition des popouts en surface du béton et la qualité du gros granulat utilisé dans sa fabrication;
- Programme de recherche du MTQ sur le coefficient de polissage par projection (CPP);
- Indexation redevances 2021 pour les carrières et sablières;
- Suivi sur la chaire de recherche de l'Université Laval sur la pyrrhotite;
- Table de normalisation terrassement, drainage, fondations et granulat;
- Imposition de sanctions administratives pécuniaires (SAP) en cas de manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements;
- Révision des normes BNQ 2560-500/2003 (Granulats — Détermination de l'indice pétrographique du potentiel de gonflement sulfatique des matériaux granulaires — Méthode d'essai pour l'évaluation de l'IPPG) et BNQ 2560-510 (Granulats — Guide d'application de la méthode d'essai pour la caractérisation du potentiel de gonflement sulfatique des matériaux granulaires) et postenquête publique.

REGROUPEMENT PROFESSIONNEL DES EXPLOITANTS DE CENTRALES D'ENROBAGE (RPECE)

Principaux dossiers :

- Tables bipartites avec le MTQ :
- Table d'échange sur les chaussées flexibles :
 - Chantier 1 — Fournaise à ignition (terminé)
 - Chantier 2 — Presse à cisaillement giratoire (PCG) (terminé)
 - Chantier 3 — Orniérage et compaction (terminé)
 - Chantier 4 — Exigences statistiques pour le contrôle des enrobés (nouveau)
 - Chantier 5 — Chantier sur le processus d'évaluation du préjudice (nouveau)
- Table d'échange sur l'innovation :
 - Chantier 1 — Recyclage in situ.
- Dossier « échantillonnage au VTM »;
- Table de concertation sur les bitumes;
- Projet pilote sur la compaction intelligente;
- Formulation de l'enrobé de correction EC-10;
- Modification des documents d'ingénierie du MTQ;
- Produits antiadhésifs pour l'équipement de pose d'enrobé;
- Signalisation — zone tampon et barrière du signaleur routier;
- Impact de la norme AASTHO M156 — Centrale d'enrobage;
- Subventions environnementales reliées aux centrales d'enrobage;
- Gestion et utilisation des granulats de béton bitumineux recyclés (GBR);
- Révisions du devis spécial 120 du MTQ — Pose de revêtement d'enrobé;
- Instruction technique de la direction des matériaux d'infrastructure du MTQ;
- Mise à jour de l'instruction technique sur les usines de béton bitumineux du MELCC;
- Étude d'impact sur les fumées d'asphalte et révision des normes d'exposition des travailleurs;
- Poursuite des discussions sur le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) de l'année 2021;
- Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).

COMITÉ ENTREPRENEUR EN TRANSPORT D'ÉNERGIE (CETE)

- Gestion des avenants
- Gestion des modifications contractuelle
- Analyse des marchés
- Impact de la pandémie

COMITÉ PLANTAGE DE POTEAUX ET DISTRIBUTION (TABLE BIPARTITE HQ/ACRGTQ)

- Modification contractuelle
- Formation

COMITÉ POSTES ET LIGNES (TABLE BIPARTITE HQ/ACRGTQ)

- Gestion des avenants
- Impact de la pandémie



Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec

ACRGTO